

# PERSPECTIVES

## Le cri du cœur d'un homme posé

Le président de la FQM a réclamé une commission devant la réaction erratique du gouvernement au rapport de l'UAC

ROBERT DUTRISAC

**B**ernard Généreux est un homme posé. Président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis cinq ans, le maire de Saint-Prime au Lac-Saint-Jean a réussi à ménager les susceptibilités tant du gouvernement que de l'opposition, à se montrer ferme dans sa défense des intérêts des petites municipalités qu'il représente, sans couper les ponts avec qui que ce soit. C'est toutefois un cri du cœur qu'il a lancé jeudi en réclamant de Jean Charest la tenue d'une commission d'enquête publique sur l'industrie de la construction. Stoïque, Jean Charest a refusé d'ouvrir son jeu.

La FQM a toujours maintenu d'excellentes relations avec le gouvernement Charest tant avec le ministre actuel des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, qu'avec son prédécesseur, Nathalie Normandeau. Lors de son discours devant quelque 2000 élus municipaux aux assises annuelles de la FQM, Bernard Généreux avait d'ailleurs souligné que le projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme avançait bien en commission parlementaire; il a salué l'engagement du gouvernement libéral de doter le Québec d'une loi-cadre sur l'occupation du territoire. Le projet de loi sur l'exploitation minière donne au monde municipal une voix au chapitre, un net progrès aux yeux de la FQM, tout comme le Livre vert sur l'agriculture. Bernard Généreux a aussi qualifié de «véritable réussite» la politique nationale de la ruralité. Certes, quelques ombres au tableau subsistent comme l'Internet à haute vitesse qui n'est pas disponible partout et le partage avec les régions des redevances tirées des ressources naturelles. Mais dans l'ensemble, la FQM est heureuse de ses relations avec Québec.

### Le monde municipal

Mais voilà, dans l'inquiétant portrait qu'a dressé Jacques Duchesneau de la collusion et de la corruption qui gangrènent le Québec, les administrations municipales étaient particulièrement visées. Lors de la commission parlementaire qui a entendu l'Unité anticollusion (UAC), les parlementaires se sont évertués à lui faire préciser que la corruption, ce n'était pas dans leur camp, mais dans celui des élus municipaux. Le rapport de l'UAC faisait d'ailleurs mention de «enrichissement personnel de certains élus», et Jacques Duchesneau a reconnu qu'il s'agissait du monde municipal et non pas du Salon bleu.

Bernard Généreux s'insurge contre le fait qu'on veuille ainsi limiter au milieu municipal le phénomène de la collusion et de la corruption émanant de l'industrie de la construction. «Jacques Duchesneau a parlé d'un système dans le système. Il a dit que des fonctions de l'État étaient en péril. On ne peut pas prétendre que les dommages sont limités aux municipalités et en plus à quelques-unes d'entre elles», a-t-il dit au *Devoir* hier.

Son cri du cœur vient du fait qu'il est désormais évident — et c'est ce que le rapport Duchesneau établit — que les enquêtes policières à elles seules, ainsi que la pléthore de contrôles que le gouvernement Charest a mis en place dans les municipalités ou au ministère des Transports, ne parviendront pas à éradiquer ce système de collusion et de corruption. Il faut une enquête publique.

«Il fallait que les choses soient dites et de la façon

dont elles ont été dites», fait valoir Bernard Généreux en parlant de sa sortie devant ses membres où il a exhorté Jean Charest à se comporter en chef d'État et de lancer cette commission d'enquête pour «mettre fin à cette dérive de nos valeurs, d'éradiquer cette gangrène qui menace nos institutions et qui finit par dévaloriser nos fonctions d'élus».

Après son discours aux assises annuelles de la FQM, Bernard Généreux s'est entretenu avec Laurent Lessard. Selon le président de la FQM, Jean Charest n'a pas fermé la porte à la tenue d'une commission d'enquête publique, bien au contraire. «Je suis convaincu qu'il y a une réflexion qui est engagée. Même si la ligne a toujours été non à l'enquête publique, on voit bien que même le premier ministre commence à ouvrir dans cette direction-là», estime-t-il.

Le gouvernement Charest semble réaliser que de ne tenir qu'une commission d'enquête à huis clos serait mauvais sur le plan politique

### «Allégations»

Il faut dire que la réaction du gouvernement Charest à la divulgation du rapport de l'UAC a été erratique. Le ministre des Transports, Pierre Moreau, a commencé par affirmer, avec son habituelle assurance, que le rapport était secret puisqu'il était destiné à l'Unité permanente anticollusion (UPAC). Puis, pressé par les journalistes, le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, a contredit son collègue en avançant que le gouvernement avait toujours eu l'intention de rendre public le rapport. Et c'est finalement Pierre Moreau qui l'a diffusé.

Quant à l'interprétation à donner au contenu du rapport, le gouvernement s'est emberlificoté dès le départ. Jean Charest a parlé d'«allégations»; Jacques Duchesneau a soutenu que son rapport établissait des faits qui s'appuyaient sur les 500 témoignages colligés par l'UAC. On sent aujourd'hui que le gouvernement a enfin pris la mesure des révélations contenues dans le rapport, de ce «système dans le système» dont l'ampleur et les ramifications dépassaient ce à quoi s'attendaient les enquêteurs.

Dépassé par les événements dans un premier temps, le gouvernement Charest veut prendre le temps d'étudier les recommandations de Jacques Duchesneau. On doit comprendre maintenant que parmi ces recommandations que le gouvernement étudiera, figure la tenue d'une commission d'enquête publique. «Nécessairement, la population veut savoir comment ça se passe. Il faut faire un geste de plus et ça [l'enquête publique] en fait partie», a répondu Laurent Lessard à une question du *Devoir*.

Le gouvernement Charest semble aussi réaliser que de ne tenir qu'une commission d'enquête à huis clos, une possibilité que Jacques Duchesneau a évoquée, serait mauvais sur le plan politique, renforçant la perception que les libéraux ont quelque chose à cacher. Dans l'entourage du premier ministre, certains s'accrochent au fait que l'UPAC, en vertu de sa loi constitutive, doit communiquer au public, deux fois par année, l'état de ses activités. C'est aussi ce que Robert Dutil a rappelé. Mais il est clair que ce compte rendu sera loin de satisfaire l'appétit de la population.

Jean Charest part en mission en Europe dimanche pour neuf jours. Loin des débats à l'Assemblée nationale, le premier ministre aura tout le loisir de réfléchir à la situation. A la situation dans laquelle se trouvent son gouvernement et son parti, bien sûr, mais aussi à cette «mélasse» qui engluie tous les élus, pour reprendre le mot de Bernard Généreux.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean Charest part en mission à l'étranger demain pour neuf jours.

## Pour ou contre une commission d'enquête?

BRIAN MYLES

**P**our ou contre une commission d'enquête? À vrai dire les deux. Aucune initiative ne permet de déstabiliser aussi efficacement des réseaux criminels structurés... Mais aucune commission ne peut faire passer les criminels de la télévision à la prison.

Le débat public sur la nécessité d'une enquête publique sur l'industrie de la construction a repris de plus belle cette semaine avec les sorties de Jacques Duchesneau et des élus municipaux. Le patron de l'Unité anticollusion (UAC) suggère même la tenue d'une commission à huis clos, devant un banc de trois juges, comme prélude à une commission publique.

Lors de sa comparution en commission parlementaire, M. Duchesneau a mis le doigt sur le bobo. Les allégations de collusion, de par leur nature, sont difficiles à prouver hors de tout doute raisonnable dans un procès criminel, d'où son ouverture à une autre façon de faire.

Le public a des attentes élevées, mais sont-elles réalistes? La Commission d'enquête sur le scandale des commandes a coûté quelque 35 millions aux contribuables. Au final, quatre publicitaires, un ex-dirigeant du Parti libéral du Canada et un fonctionnaire ont fait de la prison. Et ce

n'est pas à cause des travaux du juge John Gomery, puisque la preuve amassée durant son enquête ne pouvait pas être utilisée dans une cause criminelle. Les enquêteurs de la GRC ont dû poursuivre leur travail parallèle malgré tout.

Bilan de l'exercice? Les enquêtes policières ont coûté 12 millions de dollars. Les conclusions du rapport portant sur l'ex-premier ministre Jean Chrétien et son bras droit, feu Jean Pelletier, ont été invalidées en raison de la partialité de John Gomery. Les recommandations auxquelles il tenait le plus, sur la reddition de comptes et le rééquilibrage du pouvoir entre l'exécutif et le législatif, ont été ignorées du gouvernement.

L'enquête a cependant consacré le débâcle du Parti libéral dans les intentions de vote, une chute vertigineuse dont la formation ne s'est pas encore remise, du moins au Québec.

«C'est la beauté d'une commission d'enquête. On expose des réseaux et des gens. C'est évident qu'ils en ressortent ébranlés. Tout le monde connaît leur rôle et prend les mesures en conséquence», explique l'avocat Alain Arsenault.

Après la dernière commission d'enquête sur l'industrie de la construction, en 1975, son président, Robert Cliche, affirmait qu'un exercice

VOIR PAGE B 3: COMMISSION



Participez à la rédaction d'un nouveau contrat social entre les générations

- Équité inter générationnelle ► Travail
- Qualité de vie ► Culture ► Identité et régions
- Financement des services publics



RENDEZ-VOUS NATIONAL DES GÉNÉRATIONS  
DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

15 et 16 octobre 2011 à Montréal

Vingt conférenciers experts pour éclairer les discussions

En présence de la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, au nom du gouvernement du Québec.

À l'UQAM • Prix : 35 \$

INSCRIVEZ-VOUS dès maintenant et consultez le programme sur [generations.inm.qc.ca](http://generations.inm.qc.ca)

Québec

LE DEVOIR

Ce projet est financé en partie par Service Canada, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ORGANISÉ PAR

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

## PERSPECTIVES

UNION EUROPÉENNE

## Le politique en remède à la crise

La solution fédéraliste gagne du terrain dans les capitales européennes

JEAN QUATREMER

« Nous sommes aujourd'hui confrontés au plus grand défi qu'ait connu notre Union dans toute son histoire. » Lors de son discours sur « l'état de l'Union », mercredi devant le Parlement européen réuni en plénière à Strasbourg, José Manuel Durão Barroso a sonné le tocsin: la « crise financière, économique et sociale » que traverse la zone euro depuis deux ans risque d'emporter la construction communautaire. « C'est une crise de confiance comme jamais depuis des décennies. Tant à l'égard de nos gouvernements, de nos dirigeants et de l'Europe elle-même que de notre capacité à trouver des solutions. » Pour le président de la Commission, rarement aussi alarmiste, « nous sommes à une période charnière de notre histoire. Un de ces moments où, si nous n'avancions pas dans l'intégration, nous risquons la fragmentation. » Il faut donc d'urgence mettre en place des emprunts européens, une taxe sur les transactions financières et, surtout, négocier un nouveau traité plus fédéral.

Les capitales européennes, et notamment Berlin qui a longtemps nié la gravité de la crise, commencent aussi à redouter que l'euro ne s'effondre, la contagion de la maladie grecque menaçant désormais l'Espagne et l'Italie, des pays trop gros pour être sauvés, mais aussi l'ensemble du système bancaire européen.

« Une fois qu'on aura ramené le calme, [...] on pourra alors s'engager dans la rédaction d'un nouveau traité »

Depuis fin août, la tonalité du débat a d'ailleurs totalement changé outre-Rhin: les appels à la création d'une « fédération européenne » afin de remédier aux déséquilibres de la construction actuelle se sont multipliés à gauche (sociaux-démocrates et verts) et au sein de la CDU (chrétiens-démocrates), le parti de la chancelière Angela Merkel.

Ainsi, le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, plaide à son tour, dans un entretien à *Die Zeit*, pour une élection au suffrage universel direct d'un président de l'Union européenne. « Si nous regardons vers l'avenir, ce qui serait plus important qu'un ministre des Finances européen — et je n'ai rien contre un ministre des Finances européen — serait de réfléchir à un président de l'Union. [...] Au début, bien sûr, on se demanderait: "Comment est-ce possible? Quels candidats? Quelle langue devrait-il parler?" Mais ce n'est pas le cœur du sujet. [...] Après une première campagne électorale, l'Europe aurait avancé d'un pas. »

En France, on n'en est pas à de telles proclamations, même si on se dit prêt à suivre l'Allemagne dans cette voie: « A plus long terme, la France est d'accord pour faire ce saut "fédéral", en rédigeant un nouveau traité, que ce soit à 17 ou à 27, explique un responsable français qui a requis l'anonymat. Cela donnerait le signal politique aux marchés que l'Allemagne a fait le choix définitif de l'euro et que nous sommes collectivement prêts à aller vers une plus grande intégration, qui rendra notamment possible les eurobonds. »

Pour l'Elysée, l'urgence est de montrer aux marchés que la zone euro est capable d'appliquer les solutions déjà adoptées, en particulier les décisions du Conseil européen du 21 juillet. « Il faut d'abord éteindre l'incendie que nous avons allumé », explique une source française. Le vote du texte qui multiplie la force de frappe du Fonds européen de stabilité financière (FESF), doté d'une capacité d'emprunt de 440 milliards d'euros, était considéré comme crucial. L'Allemagne était le dernier grand pays à ne pas l'avoir adopté, et les marchés doutent encore de sa volonté de voler au secours des canards boiteux de la zone euro.

Calme

Il faut aussi, selon Paris, que les marchés se persuadent définitivement qu'il n'est pas question de la zone euro laisse la Grèce faire faillite et/ou quitter l'euro. « Les risques de contagion sont trop forts, et cela commence à effrayer tout le monde, estime un conseiller du gouvernement. C'est parce que les marchés ont pensé qu'on n'aiderait pas jusqu'au bout la Grèce que la contagion a gagné, chacun anticipant des pertes sur les autres pays. » Le gouvernement allemand, qui a longtemps été divisé sur la question de la Grèce, a alimenté cette panique. Mais la chancelière serait de moins en moins tentée par cette solution.

« Une fois qu'on aura ramené le calme, qu'on aura fait la démonstration que la zone euro est capable de tenir parole en mettant en œuvre les décisions du 21 juillet, qu'elle est prête à mettre de l'ordre dans sa maison comme nous l'avons fait en adoptant le "Six Pack", on pourra alors s'engager dans la rédaction d'un nouveau traité », explique-t-on à Paris. Mais on risque alors d'assister à un nouveau conflit entre la France, ses partenaires et les institutions communautaires. En effet, Paris imagine plutôt une Europe « intergouvernementale », c'est-à-dire dirigée par les gouvernements statuant à l'unanimité, alors que Berlin et Bruxelles souhaitent une Europe communautaire, où l'on vote à la majorité et où la Commission deviendrait un véritable gouvernement. « La coopération intergouvernementale n'est pas suffisante pour sortir l'Europe de cette crise », a mis en garde José Manuel Durão Barroso. Elle « risque de mener à la renationalisation et à la fragmentation », et « pourrait être la mort de l'Europe unie telle que nous la voulons ». La prochaine crise est déjà inscrite à l'agenda.

Libération



En décembre 2010, nombre d'artistes québécois touchés par le projet Loi sur le droit d'auteur se sont rendus à Ottawa manifester leur désaccord.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

12 questions pour comprendre la nouvelle loi

## Petit guide d'utilisation du droit d'auteur

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les multiples protestations du milieu culturel et les dizaines de séances d'étude en comité parlementaire n'auront servi à rien: le gouvernement conservateur a déposé jeudi un projet de réforme de la Loi sur le droit d'auteur en tout point identique à celui présenté en juin 2010. Un « copié-collé » intégral, qui a reçu les mêmes louanges et critiques que la première fois.

Tous s'entendent pour saluer la volonté du gouvernement de mettre à niveau une loi devenue désuète par le passage du temps et la furieuse avancée de la culture numérique. La dernière réforme date de 1997, avant même l'avènement des baladeurs MP3 et de l'utilisation d'Internet à grande échelle. Un sérieux coup de barre était ainsi nécessaire pour témoigner des nouvelles habitudes de consommation et d'usage des œuvres musicales, écrites et cinématographiques. Mais ils sont aussi nombreux à critiquer un déséquilibre dans le projet de loi, qui avantagerait plus les utilisateurs que les auteurs.

Complexe, le projet de loi rend légaux plusieurs usages courants des Canadiens autrefois interdits, tout en resserrant les règles ailleurs. Le *Devoir* propose un petit manuel de navigation à travers les nouvelles dispositions. La plupart des informations officielles ont été fournies par un haut fonctionnaire ayant participé à l'élaboration du projet de loi.

**Quels sont les grands objectifs du projet de loi?**

Mettre à niveau la loi canadienne, en retard de plusieurs années sur le texte d'accords internationaux. Le gouvernement veut notamment centrer la lutte au piratage contre les gros contrevanants, et légaliser plusieurs pratiques courantes actuellement techniquement interdites — comme l'enregistrement d'une émission de télévision pour écoute ultérieure. Le projet de loi concerne le monde musical et télévisuel, bien sûr, mais aussi le domaine des jeux vidéo, de l'édition, du cinéma, des arts visuels.

**Que change par exemple le projet de loi par rapport à l'usage que l'on peut faire d'une chanson achetée légalement?**

A partir du moment où le produit ne comporte pas de verrou numérique [un dispositif qui empêche la copie], on peut le transférer d'un bidule électronique à l'autre sans souci, à condition que ce soit à des fins privées. Il n'y a plus de limite.

**Que se passe-t-il avec les téléchargements de type « Bit Torrent »?**

Ça a toujours été contraire aux lois canadiennes et ça le demeure. La Loi précise que le titulaire des droits d'auteur a le droit exclusif de décider s'il met son œuvre en ligne ou pas. De même, ceux qui facilitent les services de violation du droit d'auteur pourront être poursuivis plus facilement — l'ayant droit devra toutefois faire lui-même les démarches juridiques.

**Quelles sont les amendes maximales possibles pour une infraction?**

La Loi prévoit des dommages préétablis. Dans la loi actuelle, ça va de 500 \$ à 20 000 \$. Le projet de loi maintient ces montants pour ceux qui enfreignent la Loi à des fins commerciales. Par contre, on diminue le montant des amendes pour les infractions non commerciales, qui iront de 100 \$ à 5000 \$.

**Le projet de loi prévoit plusieurs exceptions, notamment pour le monde de l'éducation. On a beaucoup entendu que les écoles pourraient désormais utiliser n'importe quels extraits de livres sans payer de redevances. C'est vrai?**

Oui et non. Il faut que l'utilisation soit « équi-

table ». La Cour suprême a déjà établi qu'il ne faut pas nuire aux intérêts légitimes des ayants droit. Le gouvernement soutient que le projet de loi protège les ententes de droit d'auteur existantes, comme celle unissant Copibec au milieu de l'éducation. Puisqu'il y a déjà un tarif en place, l'utilisation gratuite de l'œuvre ne pourrait pas être équitable, avance Ottawa. Copibec doute toutefois fortement de cette interprétation, et ne voit rien dans le projet de loi qui garantisse le maintien du système actuel.

**Que signifie l'exception « Youtube » contenue dans le projet de loi?**

Essentiellement, la nouvelle loi permettra — par exemple — d'utiliser une chanson comme trame sonore d'une vidéo amateur mise en ligne sur le site Youtube (comme les vidéos de type « lib dub »). Les artistes craignent une utilisation abusive de leurs œuvres. Ottawa réplique qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc: pour être légale, l'utilisation doit être faite dans un but non commercial et par un individu. La source doit avoir été obtenue de manière légale, et son auteur mentionné. Le propos général ne doit pas porter préjudice à l'œuvre utilisée ou à son auteur.

**Le projet de loi autorise les verrous numériques. Pourront-ils être contournés?**

Il y a des exceptions, mais globalement: non. La serrure numérique est un outil pour protéger les œuvres d'une reproduction parfaite et instantanée. Ce peut être l'impossibilité de reproduire un disque ou un jeu vidéo: ce peut être aussi de faire payer l'accès à certains textes sur Internet, comme *LeDevoir.com* le fait. A partir du moment où une serrure est installée, il devient illégal de la contourner. Le projet de loi n'oblige personne à mettre des serrures, mais il permet leur utilisation.

**Que change le projet pour les droits d'auteur versés par les stations de radio?**

Jusqu'ici les diffuseurs devaient payer des droits d'auteur pour copier des chansons sur leur disque dur — ils paient ensuite pour chaque diffusion de l'œuvre. Ces frais de copie sont relativement nouveaux: à l'époque du CD, les stations de radio n'avaient pas à faire de copie, puisqu'elles diffu-

saient directement depuis le support disque. Ottawa estime que ces frais de copie sont inutiles et coûteux pour l'industrie (environ 20 millions), et accordera désormais le droit à une copie gratuite pour une période maximale de 30 jours. L'exécution publique de l'œuvre demeure payante.

**Le projet de loi étend-il l'actuel régime de copie privée aux baladeurs MP3, comme les iPods?**

Non. Le régime actuel prévoit que pour chaque cassette ou disque compact vierges vendus, une redevance est versée aux sociétés de gestion des droits d'auteur, qui redistribuent l'argent aux artistes. Depuis 1999, ce système a généré des revenus de 180 millions pour l'industrie de la musique. Il touche toutefois à sa fin: les ventes de disques vierges sont en chute libre depuis l'avènement des baladeurs MP3. La solution envisagée par plusieurs — imposer une redevance de 2 à 5 \$ sur les iPods et autres baladeurs musicaux — a été repoussée par le gouvernement, qui l'associait à une nouvelle taxe. Ce fut un enjeu discuté lors de la dernière campagne électorale.

**Les changements à la loi procureront-ils de nouvelles sources de revenus pour les artistes?**

Aucune. On accorde aux créateurs de nouveaux droits pour limiter le piratage et contrôler la diffusion de leur œuvre, mais aucun dédommagement précis pour refléter les mutations de l'économie culturelle. C'est l'une des principales critiques du milieu culturel.

**Qu'impose le projet de loi aux fournisseurs Internet?**

Ces fournisseurs n'ont pas de responsabilité par rapport au droit d'auteur, estime Ottawa en se basant sur un jugement de la Cour suprême. Le gouvernement impose donc simplement aux fournisseurs d'être « partenaires » dans la lutte au piratage en les obligeant à recevoir des avis de violation des droits d'auteur, émis par les créateurs ou des sociétés de gestion de leurs droits. Ces avis devront être transmis aux pirates et conservés en archives. Mais il n'est nulle part question de débrancher la connexion d'un pirate.

Le Devoir



Déjà en 2006, des musiciens du Canada anglais rencontraient les politiciens pour discuter des changements nécessaires aux droits d'auteur.

CHRIS WATTIE REUTERS

## PERSPECTIVES

Communauté métropolitaine de Montréal

## Bisbille entre le 450 et le 514

Les maires des villes de la couronne nord n'apprécient pas certaines dispositions du Plan d'aménagement et de développement

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) déterminera le cadre dans lequel les villes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se développeront au cours des 20 prochaines années. Cet exercice de planification est important et la consultation menée jusqu'en octobre suscite beaucoup d'intérêt — les 389 mémoires qui seront déposés en témoignent —, mais, inévitablement, le projet met en relief les intérêts divergents du 450 et du 514.

JEANNE CORRIVEAU

C'était prévisible, le PMAD, qui empêchera tout empiètement en zone agricole pour les cinq prochaines années, ne fait pas l'affaire des maires de la couronne nord. Le 28 avril dernier, ceux-ci ont d'ailleurs quitté en bloc la réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal au cours de laquelle le projet a été adopté.

Le Plan en est maintenant à l'étape de la consultation et sa version finale devra être entérinée par les élus de la CMM avant le 31 décembre prochain, comme l'exige Québec. La CMM a d'ailleurs reçu hier un avis ministériel qui stipule que, pour l'essentiel, le PMAD répond aux orientations et aux attentes gouvernementales, bien que Québec exige quelques précisions et ajustements sur certains points.

D'ici l'adoption du projet en décembre, les séances de consultation se poursuivent à un rythme soutenu. Les séances des trois derniers jours se sont déroulées dans l'île de Montréal et, au cours des prochaines semaines, elles se transporteront à Laval, à Longueuil et dans les couronnes nord et sud.

En parallèle s'est tenue, jeudi matin, la séance régulière du conseil de la CMM. Le ton était courtois, mais la tension était palpable. Choisisant ses mots, le maire de Saint-Eustache, Pierre Charron, a profité de l'occasion pour faire comprendre à Gérald Tremblay, qui préside la CMM, que les villes de la couronne nord n'appréciaient pas le contrôle que détient Montréal sur l'organisme métropolitain. «Nous souhaitons une gouvernance métropolitaine plutôt que l'apparence que nous avons présentement d'une gouvernance montréalaise. Nous y avons cru jusqu'au 28 avril dernier. Ce fut un rendez-vous manqué», a-t-il dit en substance.

Le PMAD, faut-il le rappeler, précise les balises qui guideront le développement urbain sur le territoire de la CMM qui compte 82 municipalités et ce, pour les 20 prochaines années. Dans la perspective d'une croissance démographique de 530 000 personnes d'ici 2031, la CMM veut favoriser une plus grande densification à proximité des grands axes de transport avec des TOD (*Transit oriented development*), tout en décrétant un gel du périmètre urbain pour les cinq prochaines années.

C'est ce dernier point qui indispose les maires de la couronne nord. «Du dézonage agricole sauvage. Je ne pense pas qu'on ait fait ça, a soutenu le maire Charron. Le prix sera énorme à payer si le PMAD reste tel quel.»

«On s'entend sur les objectifs du plan, a expliqué son homologue de Terrebonne, Jean-Marc Robitaille. On est en faveur d'une certaine densification



Les points de vue sur le plan d'aménagement sont forts diversifiés.

pour bien gérer notre territoire, mais il faut qu'elle soit réaliste.»

Les maires de la couronne nord brandissent le spectre d'une pénurie de terrains et d'un étalement urbain à l'extérieur du périmètre de la CMM pour appuyer leur opposition au projet de PMAD dans sa forme actuelle. «On assiste maintenant au phénomène de "saute-mouton". Ce que tu ne trouves pas dans les couronnes, tu le trouves dans l'autre couronne, comme à Saint-Colomban ou Saint-Lin-des-Laurentides, fait valoir M. Robitaille. Si tu densifies et que tu n'accordes pas une certaine expansion des périmètres d'urbanisation, tu vas créer une rareté de terrains qui aura un effet spéculatif. Il n'y a que les gens riches qui auront les moyens de rester dans la CMM.»

## Querelles de clochers

Ces maires disent vouloir éviter que le PMAD alimente les «chicanes de clochers» entre l'urbain et le rural et entre le 450 et le 514. «J'aime bien le Plateau Mont-Royal — j'ai des amis qui y demeurent —, mais ce n'est pas tout le monde qui veut élever une famille sur le Plateau. Il y en a qui veulent une maison de ville ou un bungalow. Nous, on a cette offre mixte chez nous», explique Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny.

Jeudi matin, le maire Gérald Tremblay a voulu se faire rassurant, disant qu'il était disposé à écouter tous les commentaires. «Qu'est-ce que ça donne de faire une consultation publique si tout est coulé dans le ciment avant même qu'on puisse en discuter?», a-t-il dit à ses interlocuteurs. Il a même affirmé qu'il souhaitait une adoption unanime du projet, même si, à l'heure actuelle, cette option semble peu vraisemblable.

A un certain moment, la discussion a bifurqué sur l'effet qu'aurait l'adoption du PMAD sur les décisions de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). «Peu importe l'issue du PMAD, il est clair que les tribunaux administratifs, avec les pouvoirs juridiques qu'ils ont, vont demeurer. Et dans la mesure où quiconque, municipalité ou MRC, demande quelque expansion que ce soit, on sait fort bien que la CPTAQ a plein pouvoir d'accorder ou non son

autorisation, peu importe ce qu'en aura décidé la CMM», a insisté le maire de Terrebonne, Jean-Marc Robitaille.

A la CPTAQ, on précise toutefois que toute demande de dézonage devra être approuvée, non seulement par la municipalité, mais également par la CMM. «Il faut qu'on ait une résolution de la municipalité et de la CMM pour traiter une demande», a indiqué hier au *Devoir* Agnès Jarnusz-kiewicz, agente d'information à la CPTAQ.

## Préoccupations nombreuses

Les consultations publiques de ces jours-ci démontrent la diversité des points de vue concernant le projet. La première séance tenue mercredi soir a été marquée par des préoccupations de conservation des espaces verts. Avec le PMAD, la CMM propose qu'une protection accrue soit accordée à 31 bois métropolitains. On y évoque aussi la création d'une ceinture verte, mais plusieurs groupes et citoyens ont déploré l'absence de mesures concrètes pour mener à bien un tel projet.

La question des transports a aussi retenu l'attention. Rappelons que le PMAD comporte une liste de projets, parmi lesquels le prolongement des lignes de métro et un système léger sur rail (SLR) entre Montréal et la Rive-Sud, dont la facture totalise près de 23 milliards \$. Or, le financement de ces projets — qui sont indissociables d'une densification urbaine — est loin d'être réglé. C'est d'ailleurs ce qu'on a fait valoir jeudi les chefs des deux partis d'opposition à l'hôtel de ville de Montréal, Louise Harel et Richard Bergeron.

D'ici la fin de l'année, la CMM devra adopter le PMAD tel que prescrit par le gouvernement. Unanimité ou pas au sein de la CMM, Gérald Tremblay entend bien se conformer à la loi. «Je souhaite l'unanimité. Si ce n'est pas le cas, le plan doit être adopté aux deux tiers. Alors, on verra et on ne peut pas présumer de rien. Mais une chose est certaine, c'est qu'il va y avoir un PMAD adopté avant le 31 décembre 2011», a-t-il commenté jeudi.

Le Devoir

## L'hémorragie normale



MICHEL DAVID

La politique n'est pas faite pour les âmes dépressives, mais il faut vraiment avoir un moral d'acier pour ne pas se laisser abattre par l'hémorragie qui se poursuit au PQ.

À la mi-septembre, quand l'exécutif de l'association de Nicolet-Yamaska a démissionné en bloc dans la foulée de son député, Jean-Martin Aussant, le président du PQ, Raymond Archambault, a parlé d'un «événement marginal».

Malgré le départ fracassant du président de la région de Montréal-centre et de celui de l'association d'Hochelaga-Maisonneuve, deux semaines plus tôt, il n'y avait apparemment aucune raison d'en faire un plat.

Cette semaine, la démission du président de l'association de Saint-Henri-Sainte-Anne, François Lemay, est apparue tout aussi normale à M. Archambault. Il en survient chaque année et dans tous les partis, a-t-il expliqué, sauf que les médias n'y portent pas autant d'attention.

Peut-être, mais ceux qui passent le relais s'abstiennent généralement de dénoncer l'incurie du chef, son manque de flair et son refus obstiné de faire les changements qui s'imposent au moment où le parti est menacé de disparition.

Peu importe, l'entourage de Pauline Marois, qui semble incapable de la moindre autocritique, y verra sûrement une nouvelle tentative de saper son leadership. La théorie du complot est très à la mode cet automne.

Alors que la «gouvernance souverainiste» est perçue par plusieurs comme une façon de renvoyer le référendum aux calendes grecques, voilà que le président de l'association de Charlesbourg, Patrick Voyer, claque la porte à son tour, reprochant plutôt à Mme Marois de sacrifier l'économie à son obsession référendaire. Encore normal, je suppose. Après tout, il faut bien que la capitale affirme sa différence.

◆ ◆ ◆

Cette remarquable normalité n'en force pas moins la direction du parti à multiplier les entourloupettes pour tenter de limiter les dégâts, comme en témoigne le chambardement de l'ordre du jour du conseil national qui se tient aujourd'hui à Drummondville.

Le PQ étant ce qu'il est, la «rénovation démocratique» initiée par les propositions de Bernard Drainville, dans lequel certains voyaient une façon de sortir de la crise provoquée par le projet de loi 204 sur l'amphithéâtre de Québec, est en train d'en créer une autre.

Il est vite apparu que le renvoi des propositions du député de Marie-Victorin et de deux de ses collègues, Sylvain Pagé (Labelle) et Pascal Bérubé (Matane), à un comité présidé par la nouvelle présidente du caucus, Monique Richard, était perçu comme une mise aux oubliettes.

Les militants voulaient en débattre, mais le conseil national de Drummondville venait un peu trop tôt pour permettre une gestion efficace du dossier. Il était hors de question de laisser M. Drainville, maintenant tenu en haute suspicion, s'adresser directement aux militants, mais confier la présentation de ses propositions à Mme Richard aurait pu faire mauvaise impression.

On a donc décidé de tenir un autre conseil national à la fin de novembre. Entre-temps, la commission politique du PQ sera saisie du dossier et c'est son président, Alexandre Thériault-Marois, qui sera alors chargé de faire rapport.

Ceux qui espèrent amender le programme officiel du parti pour y inclure la «rénovation démocratique» risquent toutefois d'être déçus. Dans une entrevue au *Soleil*, Mme Richard a indiqué que les délégués auront à «apprécier» les diverses propositions. Cette semaine, Mme Marois a cependant expliqué au caucus des députés que le débat se fera dans un forum organisé en marge du conseil national et non pas dans le cadre du conseil lui-même. Il ne s'agira donc pas d'une instance décisionnelle. Tout cela peut sembler un peu chinois au commun des mortels, mais la démocratie péquiste est parfois assez tortueuse.

◆ ◆ ◆

Quoi qu'il en soit, les militants réunis à Drummondville discuteront plutôt de ressources naturelles, un dossier dont Mme Marois entend faire une priorité d'ici les prochaines élections générales.

Pour l'occasion, trois députés feront un exposé: Martine Ouellet (Vachon), qui est la porte-parole du PQ en matière de mines et de gaz de schiste, Luc Ferland (Ungava), porte-parole en matière de développement nordique, et Nicolas Marceau (Rousseau), porte-parole en matière de finances et de développement économique.

Curieusement, Bernard Drainville, qui est le porte-parole en matière de développement et d'indépendance énergétique, ne fera pas partie du panel. Un oubli pour le moins étonnant au moment où on apprend que le potentiel pétrolier de l'île d'Anticosti pourrait dépasser les 40 milliards de barils. Lors d'un conseil national précédent, les délégués avaient beaucoup aimé entendre M. Drainville expliquer qu'entre l'indépendance énergétique du Québec et son indépendance tout court, il n'y a qu'un pas.

C'est la première fois que Mme Marois rencontrera ses militants depuis le congrès d'avril dernier, alors qu'elle avait reçu l'appui de 93% des délégués. Le cliché selon lequel six mois sont une éternité en politique a rarement été aussi bien illustré.

Heureusement, le rapport Duchesneau lui évitera de s'étendre indûment sur tous les malheurs qui se sont abattus sur le PQ depuis avril. Les démissions survenues cette semaine font malheureusement craindre que l'hémorragie se poursuive normalement.

m david@ledevoir.com

## COMMISSION

SUITE DE LA PAGE B 1

similaire devrait être répété périodiquement pour éviter que le syndicalisme ne soit gangrené par le crime organisé sur les chantiers. Il visait en plein dans le mille.

Dans un Québec affligé d'un syndrome de «collusionnisme» aiguë, une commission d'enquête est le remède idéal pour montrer la pieuvre sous son vrai jour, sachant qu'elle ne disparaîtra pas. «Il n'y a que les petits poissons, naïfs, qui vont se faire prendre dans le filet d'une enquête criminelle. Pour prendre les gros poissons, il faut une commission», estime Alain Arsenault.

A cet égard, une commission à huis clos est une étape superflue, à moins de vouloir protéger absolument des réputations. La loi donne amplement de pouvoirs à un président de commission pour tenir une partie des audiences à huis clos afin de protéger certaines preuves ou des témoins vulnérables. Si les États-Unis ont pu faire en public l'examen des faillites des agences de renseignement dans l'appréciation de la menace terroriste, après les attentats du 11 septembre 2001, qu'est-ce qui empêcherait le Québec de se gratter publiquement le bobo de la collusion?

La toile de syndicalistes, motards, mafieux, collecteurs de fonds, ingénieurs, entrepreneurs et politiciens est suffisamment grande et complexe pour justifier une enquête, mais à quel prix? Plus le mandat sera large, plus les coûts seront élevés.

Dans une commission d'enquête, les frais d'avocats sont pris en charge par l'État. Le compteur peut tourner longtemps. Dans le cadre de la Commission Poitras, portant sur la Sûreté du Québec (SQ), il s'est arrêté 20 millions de dollars... Et il y a enfin cette question émbêtante, toute



Y aura-t-il oui ou non une commission? Et si oui, à huis clos ou non?

politique, de l'étendue du mandat. «On peut faire trois millions d'enquêtes publiques, si le mandat est restrictif, ça ne donnera rien», avertit Alain Arsenault.

Lors de la Commission Létourneau, sur la conduite des militaires canadiens en Somalie, en 1997, le gouvernement libéral fédéral a refusé de prolonger les travaux pour ne pas nuire à ses chances de réélection. Les commissaires ont livré un rapport tronqué, de leur propre aveu, car ils n'avaient pas pu élucider la condui-

te des hauts gradés de l'armée, soupçonnés d'avoir camouflé ou détruits des preuves à leur retour de la mission.

En limitant son mandat et ses moyens, le gouvernement peut vider de sa substance une commission d'enquête... jusqu'à un certain point. Les faits et les associations finissent toujours par parler d'eux-mêmes. Dans le tribunal de l'opinion publique, c'est une preuve corrosive.

Le Devoir

# ÉDITORIAL

TPS-TVQ

## Une bonne chose de faite!

Après quelques années d'attente, le gouvernement Harper a enfin donné suite à la revendication du Québec d'obtenir compensation pour l'harmonisation de sa taxe de vente à la TPS fédérale. Tout en corrigeant quelques incongruités, l'entente permet au Québec de réduire la pression sur les programmes d'ici le retour à l'équilibre budgétaire prévu pour 2013-2014.

**L**e Québec a été la première province à transformer sa taxe de vente en taxe sur la valeur ajoutée (TVA), en 1992, peu de temps après que le gouvernement de Brian Mulroney eut introduit sa taxe sur les produits et services (TPS) à l'échelle du pays.

Ce n'est que l'an dernier que l'Ontario a suivi, ce qui lui a valu une compensation de 4,3 milliards de dollars d'Ottawa pour le manque à gagner résultant de l'introduction des crédits de taxes aux entreprises inhérents à la nouvelle formule. Quant à la Colombie-Britannique, qui a reçu 1,6 milliard de dollars, elle vient de décider, par référendum, de faire marche arrière sous prétexte qu'une TVA harmonisée s'applique aussi aux services, ce qui n'était pas le cas de l'ancienne taxe de vente.

En matière d'efficacité économique, le choix des gens de Colombie-Britannique n'est pas logique. D'abord parce que rien ne justifie que les biens soient taxés et non les services; ensuite, le plus important, parce que la mécanique de ces taxes sur valeur ajoutée à chaque étape de la production, mais compensées par un crédit de taxes sur les intrants, améliore la compétitivité des entreprises, notamment celles qui exportent.

Même si le Québec avait été le premier à suivre Ottawa, il n'avait eu droit à aucune compensation. En effaçant cette anomalie souvent dénoncée, le gouvernement Harper corrige une iniquité flagrante.

En retour, il a exigé certains changements qui ne seront pas sans effets à long terme sur les revenus du Québec. Ainsi, les grandes entreprises qui n'avaient pas droit au crédit de TVQ sur certains intrants (achat de véhicules légers, d'essence, de coûts d'énergie, de frais de communication, de repas et de divertissement) pourront progressivement le réclamer à partir de 2017. Ce changement privera Québec de près de 1 milliard par année à partir de 2020!

Par ailleurs, il en sera fini de «la taxe sur la taxe», c'est-à-dire de cette astuce toute québécoise qui faisait en sorte que le pourcentage de la TVQ était calculé sur le prix de vente des produits additionnés du montant de la TPS fédérale. À partir de 2013, les deux taxes seront calculées séparément, à partir du même prix de vente. Or, comme la formule privera Québec de 700 millions par année, la TVQ passera à 9,975 % au lieu des 9,5 % déjà prévus pour cette date. Le résultat sera le même pour les consommateurs... mais comme les 9,975 % seront arrondis à 9,8 % et que ce dernier chiffre est très près de 10 %, les paris sont ouverts!

Quant à l'utilisation qui sera faite des 2,2 milliards de dollars d'Ottawa, certains comme les jeunes libéraux ont suggéré qu'ils aillent au Fonds des générations, alors que d'autres voudraient qu'ils servent à améliorer les programmes.

Soyons réalistes: compte tenu de l'objectif du gouvernement Charrest d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici deux ans, le ministre Raymond Bachand n'a pas le choix: il doit utiliser cette somme pour réduire le déficit de ces deux années. Sans quoi, ce sont les services et/ou les impôts qui seront touchés. Ce dont personne ne veut.

Pierre Dansereau 1911-2011

## Un visionnaire

**P**ierre Dansereau, décédé cette semaine à quelques jours de son centième anniversaire de naissance, est de ceux dont on peut dire qu'il était plus grand que nature. Aujourd'hui, les éloges qu'il reçoit de toutes parts l'auraient sans doute gêné car c'était un homme modeste. Mais aucun de ces compliments n'est immérité.

La société québécoise doit beaucoup à ce scientifique qui, comme le frère Marie-Victorin, avec qui il aura eu la chance de travailler, aura transmis la passion de la connaissance scientifique et de la recherche à plusieurs générations d'étudiants. Nombreux sont ceux qui auront suivi ses traces ou qui auront été inspirés par lui. Comme Marie-Victorin, il aura été par sa stature scientifique et par ses qualités de pédagogue un modèle.

La carrière de chercheur de Pierre Dansereau a été remarquable. Il faut mettre le mot «carrière» au pluriel tant il en a mené plusieurs en 75 ans de vie active qui l'ont conduit à travers le monde d'instituts de recherche en universités. Des carrières marquées toujours par le regard de philosophe qu'il portait sur notre univers et le désir de le mieux comprendre. L'important pour ses concitoyens aura d'ailleurs été moins les découvertes qu'il aura faites que ce qu'il a compris et ce qu'il nous a fait comprendre de notre monde.

Partisan très tôt de l'interdisciplinarité, il avait compris que la science doit porter un regard à 360 degrés sur le monde. C'est ainsi que, comme biogéographe, il a été conduit à démontrer que l'avenir de la planète se trouve dans le respect de chacun de ses éléments, animal, minéral, végétal. Il en est venu à définir ce qu'il a appelé l'écologie humaine, qui met l'homme vivant en harmonie avec l'écosystème l'entourant.

Ce concept qu'il a défini, implanté et fait reconnaître est devenu celui des sciences de l'environnement. Il a toutefois vite franchi les murs des universités pour être approprié par les écologistes. Pierre Dansereau aura certainement marqué par là nos vies et nos débats de société, car c'est à l'aune de ce concept que l'on mesure aujourd'hui la valeur des projets de développement. Les démarches d'évaluation environnementale auxquelles tous les grands projets sont soumis visent à prendre en compte l'état des ressources et l'équilibre de l'écosystème. Le résultat de ces démarches n'est pas pour autant à la hauteur de ce qu'il souhaitait. Aussi, il n'a jamais hésité à prendre position et à intervenir publiquement. L'une de ses dernières interventions fut pour dénoncer la tentative de privatisation du mont Orford.

Pierre Dansereau aura apporté au Québec ce que l'on attend d'un intellectuel. Il aura poussé plus loin la connaissance de notre planète et de son évolution. Mais parce qu'il savait combien fragile et menacée elle était, il se sera attaché à nous donner des outils pour mieux la comprendre et mieux la protéger. La richesse de sa contribution aura été d'avoir œuvré toujours pour la suite du monde.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

### Aimons nos aînés!

Je profite de ce 1<sup>er</sup> octobre, Journée internationale des personnes âgées, pour lancer un message à toute la population québécoise: aimons nos aînés! Malheureusement, trop d'aînés souffrent d'isolement et de solitude. Prendre quelques minutes pour demander des nouvelles d'un voisin âgé, rendre un service à une personne aînée de notre famille ou tout simplement lire un passage d'un livre à une personne vivant dans une résidence pour aînés: ce sont ces petits gestes concrets qui font une grande différence dans la vie de ces personnes. Je fais ici appel à la solidarité légendaire des Québécois pour créer des liens intergénérationnels forts afin de bâtir une société inclusive pour tous les âges.

Je participe présentement, à Dublin, à la première conférence internationale du Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé, qui considère que le Québec est l'une des sociétés les plus avancées au monde dans ce domaine avec 316 municipalités amies des aînés.

J'ai eu la chance, depuis plus de quatre ans, de faire la connaissance de nombreux aînés actifs, sportifs et en santé. Des personnes inspirantes et inspirées qui s'engagent dans de nombreux projets. Cependant, je sais que certains aînés ont le sentiment que personne ne les regarde, que

personne ne les écoute et qu'ils sont invisibles. Sachez que, de mon côté, je vous écoute, vos voix me donnent les outils nécessaires afin de poursuivre ma mission.

Si nous faisons en sorte d'offrir aux personnes âgées des milieux de vie stimulants où elles peuvent s'épanouir, c'est toute la société qui en sera plus forte. Nous avons tout intérêt à reconnaître la valeur des personnes aînées et à encourager leur participation active à la vie citoyenne.

Je dis toujours que «notre société doit tomber en amour avec les rides», ces traits qui, à l'instar des sillons d'une carte géographique, racontent l'histoire de femmes et d'hommes riches de leur expérience. Donc, aimons nos aînés! Je souhaite une merveilleuse journée à tous les aînés du Québec.

Marguerite Blais

Ministre responsable des Aînés  
Dublin, le 30 septembre 2011

### Les talibans du Canada

Vous souvenez-vous de ce jour de mars 2001 où les talibans, exerçant un pouvoir sans partage en Afghanistan, avaient détruit les bouddhas géants de Bâmiyân, sculptés dans le roc il y a 15 siècles? Ces intégristes obtus ne pouvaient tolérer qu'un autre dieu soit vénéré, ou simplement représenté, sur leur sol. Allah et rien d'autre.

Et bien voilà que le gouvernement conservateur de Stephen Harper veut légiférer pour interdire aux associations de condos de proscrire le déploiement du drapeau canadien, mais pas l'affichage de tout autre fanion ou bannière. Pourquoi cette exclusivité accordée à l'unifolié? Parce que, selon le ministre James Moore, «le drapeau canadien représente la liberté, la démocratie, le courage et la justice».

Conformément à cette logique, un drapeau de la France pavaisé le 14 juillet ou une affiche d'Amnistie internationale pour la liberté de presse et d'opinion ne sauraient évoquer toute la vertu qu'inspire le drapeau du Canada. Aucune autre idée, aucun autre message n'est d'intérêt national et public» et ne requiert l'emprisonnement de quiconque voudrait limiter sa diffusion sur un balcon. Le nationalisme canadien et rien d'autre. Les associations de condos pourront donc opiner que l'étalage bigarré de multiples panneaux, étendards et écriteaux nuit à l'esthétisme architectural uniforme d'un complexe résidentiel. Mais le drapeau du Canada, lui, est sacré, décrète ce gouvernement majoritaire.

Allah, Canada, même combat! Décidément, Stephen Harper et ses zélotes conservateurs sont vraiment nos talibans canadiens.

Christian Gagnon

Montréal, le 29 septembre 2011

R E V U E D E P R E S S E

## Le silence de M. Clement

Manon Cornéliier

**L**e refus obstiné du ministre Tony Clement de répondre de ses actes dans le dossier du Fonds d'infrastructures du G8 ne lui attire que des critiques. Certains demandent même sa tête.

Le *Toronto Star* est le dernier en date. Il rappelle que notre système parlementaire d'inspiration britannique repose sur la notion de la responsabilité ministérielle. «Cela signifie que les ministres doivent répondre de leurs actions devant la Chambre des communes. Ils peuvent être ambigus, déraiper, éluder, esquiver, couper les coins ronds, recourir à la langue de bois, mais en fin de compte, ils doivent être prêts à se lever et à s'expliquer auprès de l'opposition. Ceux qui ne le font pas n'ont pas leur place au cabinet», tranche le *Star*. Selon le quotidien, «Clement doit agir en ministre ou partir».

Éric Duhaime, de l'agence QMI, est du même avis. Selon lui, Clement est devenu «le maillon le plus faible» du gouvernement Harper et son maintien en poste risque de nuire à ce dernier alors qu'il s'apprête à réduire ses dépenses annuelles de quatre milliards de dollars. Duhaime souligne que les documents obtenus par le NPD auprès de municipalités ontariennes montrent que Clement s'est bel et bien mêlé, et de bien des manières, du choix des projets financés avec les fonds du G8. «Bref, Clement a violé de façon répétée presque toutes les normes de reddition de comptes et d'éthique.» Or, c'est lui qui a pour tâche de «couper dans le gras». «Quelle autorité morale Clement a-t-il maintenant pour dire à un collègue de priver son ministère de quelques millions? Si le gouvernement veut conserver l'appui d'une large portion de la population pour cette opération [...], il doit être au-dessus de tout soupçon. Pour réussir,

Harper n'a d'autre choix que d'écarter Clement dès que possible», conclut Duhaime.

Stephen Maher, de Postmedia News, pense lui aussi que la présence de Clement à la tête du Conseil du Trésor pose problème dans les circonstances puisque ce ministère doit superviser la gestion et les dépenses de tout le gouvernement. «Avec le Fonds du G8, Clement a contourné les règles qu'il est censé appliquer».

### Système miné

Chroniqueur au *Toronto Star*, Tim Harper estime que cet épisode illustre combien le gouvernement se moque d'un aspect important du processus parlementaire. Un poids lourd du cabinet est bombardé de questions et il reste là, assis, «se couvrant de ridicule» avec ses airs d'enfant mis en punition. Alors que le NPD fait son travail d'opposition en fouillant le dossier, en obtenant des preuves et en posant des questions, le gouvernement, lui, refuse de respecter sa part du contrat, soit répondre de ses actes aux Canadiens par le biais du Parlement. «Mais la période des questions est devenue, sous les conservateurs, le mouvoir des questions.» Leur espoir est que l'affaire perde de son élan, mais pour l'instant, c'est l'inverse qui se produit.

L'*Ottawa Citizen* rappelle combien ce ministre a été associé à des controverses qui ont embêté le gouvernement. C'est lui qui a menti au sujet des recommandations du statisticien en chef sur le recensement. C'est encore lui qui a entrepris la bataille devant les tribunaux contre le site d'injection supervisée Insite. Et c'est toujours lui qui est plongé dans cette affaire autour du G8. «Cela pousse à se demander si c'est bien cet homme qui doit superviser la réduction de la taille de la fonction publique, un exercice qui

doit être perçu comme équitable, transparent et responsable.» Le ministre a le devoir de répondre, dit le *Citizen*. En fait, tous les ministres devraient répondre aux questions qui leur sont adressées. Cela aiderait à la pertinence de la période des questions.

### Le nouveau Parlement

Parlant du Parlement, son visage a beaucoup changé le 2 mai dernier, rappelle David Akin, de l'agence QMI. Le contraste entre les approches conservatrice et néodémocrate est plus clair que jamais. «Si cela dure quatre ans, et je soupçonne que ce sera le cas, la dynamique politique fédérale pourrait être radicalement transformée», au grand plaisir des deux partis, dit-il. Les libéraux, en revanche, vont en souffrir et risquent de se retrouver à la marge. Pour illustrer son propos, Akin rappelle que le NPD a voté contre la prolongation de la mission en Libye alors que dans le dossier afghan l'opposition officielle, libérale ou conservatrice, a appuyé le gouvernement au pouvoir. Les conservateurs, de leur côté, prennent avantage de leur majorité pour accélérer l'étude du projet de loi omnibus en matière de justice et imposer leur ordre du jour en comités. Le NPD promet de se démarquer des conservateurs et tenir son bout en défendant des positions claires sur des questions de fond. «Pensez-y: de vrais débats au Parlement! Les socialistes contre les conservateurs, les pacifistes contre les militaristes! Alléluia! Et, bien sûr, ces batailles rangées sur des sujets chauds vont aider à collecter des fonds auprès de leur base.» Akin croit que les libéraux en sortiraient affaiblis, ce qui en amènera plusieurs à désertir le centre pour choisir un nouveau camp. Reste à voir lequel.

mcornellier@ledevoir.com

## IDÉES



ARCHIVES REUTERS

Le grand jeu arctique au Groenland accueille des géants énergétiques comme ExxonMobil, Cairn Energy, ConocoPhillips, Shell, Statoil et GDF Suez.

## L'Arctique en transition

JOËL PLOUFFE

Docteur et chercheur à l'Observatoire de géopolitique de la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM

**L**en Arctique, l'année de tous les records est sans contredit 2011. Le retrait de la calotte polaire est sans précédent. L'étendue de la banquise en septembre ne représente que la moitié de la couverture observée il y a trente ans. Les États arctiques sont désormais confrontés à des mutations climatiques qu'ils ne peuvent plus ignorer tandis que les acteurs présents dans cette partie du monde sont de plus en plus nombreux et actifs. À tel point qu'en mai dernier, pour la première fois, un accord de coopération pour la recherche et sauvetage a été signé par les États septentrionaux pour pouvoir enfin faire face conjointement aux «difficultés posées par les conditions extrêmement difficiles» dans lesquelles doivent s'effectuer ces opérations en Arctique.

Les instruments de coopération régionale se mettent lentement en place tandis que leur besoin se fait de plus en plus criant. En effet, la zone arctique vit actuellement une période de transition importante: la ruée vers l'Arctique — et le développement industriel effréné qui l'accompagne — impose aux États d'actualiser la gouvernance arctique.

## Des pressions croissantes

Dans le domaine du développement économique du Grand Nord, il y a en réalité deux Arctiques. L'un, européen, plus investi déjà, plus exploité aussi, parce que les conditions climatiques y sont moins rudes, et les centres urbains plus proches. L'autre, nord-américain, plus sauvage, bercé par des courants et des vents violents, pris dans les glaces une partie de l'année, qui se découvre progressivement tandis que la terre se réchauffe.

Il aura fallu pourtant attendre septembre 2010 pour que, pour la première fois, la Norvège et la Russie s'entendent par traité sur le tracé de la frontière internationale en mer de Barents dans un espace auparavant contesté de 175 000 km<sup>2</sup> dans l'océan Arctique, zone potentiellement riche en ressources énergétiques et halieutiques. Or, c'est essentiellement là que l'intérêt des géants énergétiques pour le Grand Nord se fait sentir. Preuve en est qu'en mars 2011 et pour la première fois depuis trente ans, Statoil et Total font la découverte d'importantes réserves de pétrole et de gaz dans les eaux arctiques de la Norvège, une évolution qui vient consolider l'attrait économique pour cette zone nordique aux portes de l'Union européenne et de l'Asie.

Or, si cette évolution génère les conditions favorables pour l'expansion de l'industrie de l'extraction gazière et pétrolière offshore dans une zone autrefois interdite (et libre de glace à l'année), elle est aussi confortée par une demande mondiale soutenue qui pousse à l'exploration de nouvelles zones d'activités en mer. À cet égard, la mer de Barents présente des atouts stratégiques considérables non seulement en raison de son accessibilité et sa situation géographique, mais aussi compte tenu des infrastructures existantes et de l'expertise acquise (pour ne pas parler de monopole technologique et technique) par les géants énergétiques StatoilHydro (Norvège) et Total (France).

Ce sont également ces deux géants Statoil et Total qui forment avec Gazprom ce consortium international qui développe actuellement (et à coups de milliards) le gisement russe de Chtokman au

large de Mourmansk. Il s'agirait du plus important champ gazier offshore en développement au monde avec un potentiel d'environ 3 800 milliards de mètres cubes de gaz et de 37 millions de tonnes de pétrole léger. Un tel méga projet dans la zone euro-arctique de la mer de Barents pourrait avoir des retombées économiques directes colossales pour l'ensemble de la péninsule de Kola en Russie, ou indirectes pour Kirkenes et d'autres villages dans le Finnmark norvégien.

## Activités d'exploration

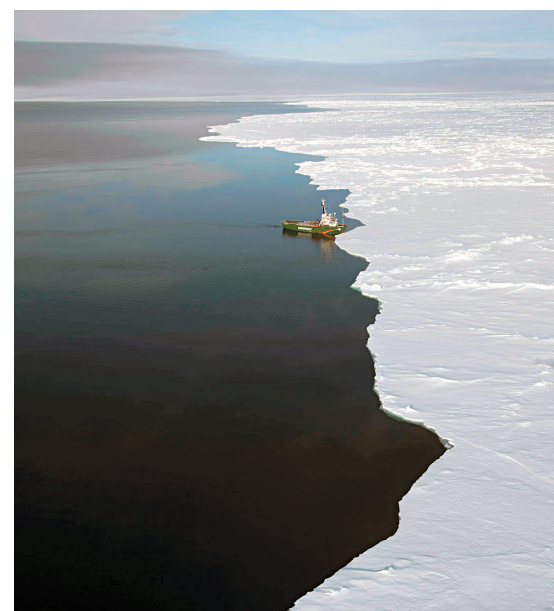
L'exploration ne s'arrête pas là: elle se poursuit également du côté de l'Arctique nord-américain avec des pétroliers comme Shell, BP et ConocoPhillips, ou Chevron qui investissent massivement pour l'obtention de permis d'exploration dans les eaux de la mer de Beaufort et des Tchoukches. Contrairement à la mer de Barents, l'expansion y est limitée: les conditions climatiques sont difficiles, les réserves potentielles difficilement accessibles et les infrastructures pour soutenir les activités extractives quasiment inexistantes (comme le pipeline de la Vallée de Mackenzie).

Au Groenland, les activités d'exploration se poursuivent sur les côtes groenlandaises où vingt permis exclusifs d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures ont été octroyés récemment tandis que le grand jeu arctique dans ce coin du Danemark en Amérique du Nord accueille des géants énergétiques comme ExxonMobil, Cairn Energy, ConocoPhillips, Shell, Statoil et GDF Suez. Or, l'augmentation des activités économiques (explorations, forages, transports) dans la zone arctique engendre nécessairement des inquiétudes en matière de sécurité. Les États septentrionaux sont désormais confrontés à une inéluctable refonte de la gouvernance arctique et notamment maritime pour faire face à cet afflux d'acteurs.

## La nécessité de repenser la gouvernance arctique

Il appartient aux États du Conseil de l'Arctique, face aux prétentions économiques des géants énergétiques et aux intérêts de plus en plus poussés d'États tout à la fois plus méridionaux et puissants (comme la Chine), de réaffirmer les termes de l'exercice de leur souveraineté. Il s'agit donc de s'assurer tant de la protection des vies humaines, de la faune, de la protection de l'environnement arctique et de la gestion des risques majeurs.

C'est la raison pour laquelle les États arctiques ont amorcé une démarche pour créer un «code



ARCHIVES REUTERS

La banquise rétrécit à un rythme inquiétant.

polaire» qui protégera la vie humaine en mer et la protection environnementale dans les eaux arctiques. Il s'agit là d'harmoniser les régimes de réglementation pour les navires croisant dans les eaux polaires et le processus de négociation est en cours, impliquant à la fois les États riverains de l'Arctique, l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Association internationale des sociétés de classification (IACS).

Dans le même esprit, la migration des poissons de l'Atlantique et du Pacifique vers les eaux nordiques a poussé les États de la zone à établir une forme de réglementation pour la gestion des pêches. Bien qu'il n'existe pas à ce jour une industrie halieutique commerciale dans la zone arctique, une étude révèle en 2011 que les Nations unies sous-estiment depuis 50 ans les quantités de poissons pêchées dans les eaux arctiques, tandis que des acteurs non arctiques comme la France et l'Union européenne pressent les États côtiers d'établir d'un régime réglementaire favorable à l'émergence d'une véritable industrie halieutique commerciale.

De l'autre côté de l'Arctique, un moratoire sur la pêche arctique au large de l'Alaska a été décrété par Barack Obama en 2009 afin de permettre l'étude des stocks de pêche en mer de Beaufort. Le Canada a emboîté le pas en avril 2011 en décrétant un moratoire sur les nouveaux permis de pêche dans l'Arctique canadien, tant et aussi longtemps qu'un plan de gestion des pêches ne sera pas adopté.

## Effets écologiques

De même, l'expansion des activités extractives dans l'Arctique impose de développer rapidement un nouvel instrument réglementaire pour prévenir et gérer le cas échéant les marées noires dans la zone arctique. Ayant subi les effets écologiques et économiques du déversement catastrophique dans le golfe du Mexique à l'été 2010, ce sont d'ailleurs les États-Unis qui ont plaidé, lors de la rencontre ministérielle du Conseil de l'Arctique à Nuuk en 2011, pour que soit créé un groupe de travail (task force) qui formulera d'ici à 2013 des recommandations sur la prévention de la pollution marine en Arctique.

De toute évidence, l'exploitation des hydrocarbures (gaz et pétrole en mer de Beaufort, de Barents ou ailleurs), l'extraction minière (charbon, métaux précieux, fer, plomb, diamant, zinc et uranium) et la pêche sont autant d'enjeux émergents qui redéfinissent considérablement la zone arctique, ses États et sa périphérie immédiate ou éloignée. De plus en plus, les États arctiques tentent de ne plus agir en ordre dispersé, de conjuguer leurs efforts pour parvenir à une régulation concertée de la zone.

Pour autant, ils peinent souvent à franchir les différences des deux grandes zones arctiques et risquent toujours de se retrouver à la remorque des États émergents non arctiques et des acteurs non étatiques et multinationaux. Si la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau dans la zone arctique, ce processus est appelé à s'accroître: avec la fonte des glaces, la région s'ouvre davantage au monde et aux défis sécuritaires qui autrefois étaient limités au Sud. Dans un Arctique en transition, la coopération se conjugue désormais à l'impératif présent.

Ce texte est publié à l'occasion du colloque international «L'Arctique en transition: enjeux régionaux et équations géopolitiques» organisé les 3 et 4 octobre par la Chaire Raoul-Dandurand dans le cadre des 24e Entretiens Jacques Cartier à Montréal.

## Le bien ou le mal



DENISE BOMBARDIER

**V**aste sujet, mais tout à fait d'actualité pour comprendre le climat délétère dans lequel est plongé le Québec. À l'évidence, le choix moral entre le bien et le mal est un anachronisme pour une partie de la population. La corruption et la collusion qui minent nos institutions sont devenues au fil des ans un système sophistiqué nous obligeant à nous interroger sur nos mœurs publiques et privées.

D'abord, on observe chez trop de gens au comportement douteux ou limite sur le plan éthique, une conviction que l'immoralité se limite à la légalité. En d'autres termes, la morale se confond au strict respect de la loi. Pour d'autres, plus véreux, tout acte est justifiable à la condition de ne pas se faire prendre. Voler, plagier, se soustraire au fisc, fausser des résultats, travailler systématiquement au noir, pirater sur Internet, acheter en contrebande prouve qu'on sait déjouer le système, qu'on fait preuve de débrouillardise et qu'on n'appartient pas au troupeau de moutons qui se fait tondre avec des bélements de circonstances pour sauver la face.

Pour corrompre avec efficacité, il faut qu'il existe des corruptibles. N'oublions pas le dicton «On peut acheter n'importe qui, il suffit d'y mettre le prix». Cynisme extrême, mais, hélas, trop souvent vérifiable. Il apparaît clairement que l'intérêt personnel est plus que jamais contradictoire avec l'intérêt collectif. Les tenants de l'individualisme qui s'impose de nos jours tendent à nous faire croire que ce qui est bon pour eux profite aux autres. Dans le cas d'entreprises de génie-conseil sur la sellette en ce moment, que n'avons-nous pas entendu de la bouche de responsables sur leurs mérites d'être des créateurs d'emplois? À vrai dire, la mafia elle-même est créatrice d'emplois et participe à la richesse collective une fois que l'argent blanchi volé à l'État est recyclé dans des activités financières légales. Les organisations criminelles ou les autres socialement respectables qui ont pignon sur rue et affichent leurs diplômes de mécènes et leurs trophées de bons citoyens corporatifs peuvent être en fait des fossyeurs du bien public par leurs pratiques délinquantes.

L'esprit qui préside aux PPP est un leurre si l'on en croit le rapport Duchesneau. Pour que le système PPP fonctionne, il faut que l'État soit le gardien de la morale publique dans sa gestion de l'argent des citoyens. Il faut également qu'il encadre selon des principes éthiques immuables les entreprises privées, réalisatrices des projets. L'État doit également cesser sa complaisance face aux pratiques de corruption de syndicats dont le passé est entaché moralement et qui transforment les chantiers en Far West malgré les efforts de gens honnêtes et sincères, comme Diane Lemieux, qui se défont sans compter pour remettre l'éthique au premier plan.

La crise actuelle est une crise de la moralité. Et celle-ci est bafouée de toutes parts. À force d'entendre depuis des décennies des affranchis de la supposée vieille morale qu'ils confondaient simplement à l'éducation catholique bornée en matière de mœurs, nous en sommes arrivés à perdre le sens moral. Pire, à le remplacer par une rectitude politique au goût des tendances et des modes. Oublions le péché mortel insidieusement lié aux mœurs sexuelles. Le péché social existe, que cela choque ou déplaît. Le péché a disparu de l'imaginaire, mais le mal existe. Et si l'on refuse d'admettre le mal, qui peut désirer faire le bien? Violent les lois en les détournant, exploiter l'État en le spoliant, corrompre les faibles, mettre sur un piédestal les adorateurs de veaux d'or, les accros de pouvoir sans foi ni loi, cela se désigne d'un mot: immoralité. Prêcher la vertu en public et pratiquer le vice en privé est politiquement immoral et à ce titre éminemment condamnable.

Tout le monde n'est pas pourri comme l'on entend dans la bouche de populistes de tout acabit et que les enfants répètent lorsqu'on leur demande ce qu'ils pensent de la politique. Le Québec n'est ni la Tunisie de Ben Ali, ni l'Égypte de Moubarak, ni la Libye de Kadhafi. C'est une société qui subit les contrecoups de la perte de ses repères traditionnels. Une société qui a oublié que la Révolution tranquille fut une révolution non seulement des mœurs, mais de la morale publique.

La corruption et la collusion étaient au cœur du fonctionnement de l'État avant l'arrivée du Parti libéral de Jean Lesage. Son gouvernement s'est appliqué dans son premier mandat à policer les mœurs politiques et à créer une véritable fonction publique, l'antithèse du patronage de l'ancien régime. Par la suite, René Lévesque fut idolâtré à vrai dire, et les Québécois l'ont aimé pour cela, à cause de sa droiture, de son honnêteté, de son refus colérique des collusions et autres magouilles et de ses lois sur le financement des partis politiques. Sur le plan de la moralité, il fut donc intraitable.

Le Québec actuel vivant à l'heure des méga-scandales financiers, de la moralité mise à sac par les retombées de la mondialisation de l'économie semble avoir perdu ses garde-fous. Étonnons-nous que les profiteurs se déploient. Après avoir lu le rapport Duchesneau, l'on en sait trop pour ne pas désirer en savoir davantage. Et n'en déplaît au premier ministre, le temps qui passe continue d'éroder le moral du peuple qui appelle une commission d'enquête publique comme la solution miracle. La refuser se justifie, mais encore faudrait-il expliquer pourquoi la vertu peut être l'ennemi du bien.

denbombardier@videotron.ca

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec)/Fabien Desjardins (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Madeleine Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgeois (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alex Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Étienne Plamondon-Emond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desjardins, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

# LES GRANDS DÉBATS

Il y a les sujets chauds de l'actualité, et il y a les grandes questions qui perdurent au fil des jours, des mois, des années. Pour donner de la perspective à ces questions qui reviennent de façon récurrente, *Le Devoir* publie «Les grands débats», une série mensuelle que signent à tour de rôle les journalistes de la rédaction.

## Le paradoxe québécois

### Le patrimoine, parent pauvre d'une culture portée aux nues

Existe-t-il un paradoxe québécois en matière de patrimoine comme il existe un paradoxe français pour la santé? Ici, la culture est reine, symbole de fierté, d'identité nationale, un véritable moteur économique. Mais la préservation de ses traces dans l'histoire est loin de soulever les foules ou d'émouvoir les gouvernements. Au pays des Cartier, Champlain et autres défricheurs de continent, les Québécois entretiennent-ils un rapport paradoxal à l'égard de leur patrimoine?

ISABELLE PARÉ

**M**algré l'adoption de lois visant à protéger les biens culturels, la sauvegarde du patrimoine se gère encore fréquemment à coups de crises au Québec. Maison Van Horne, Montreal Hunt Club, Hotel Queen: c'est trop souvent quand se dressent les pics des démolisseurs qu'un semblant d'intérêt pour les symboles marquants du passé se fait jour.

Trop peu, trop tard. Combien de corniches effondrées, d'œuvres mises en vente et de monuments malmenés avant que ne s'enclenche une réaction dans les officines gouvernementales.

Or, l'apparente indifférence des divers gouvernements à l'égard du sort de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus et de son orgue, des œuvres du calvaire d'Oka, d'ensembles conventuels à Québec, n'est-elle que l'épiphénomène d'un malaise plus profond qui touche l'ensemble de la société?

Dans un essai récent, les historiens Jocelyn Létourneau et David Northrup, de l'Université de Toronto, mettaient le doigt sur une réalité qui

**Dans une enquête menée en 2007-2008, les historiens Jocelyn Létourneau et David Northrup ont découvert que les Québécois, surtout francophones, sont les Canadiens qui montrent le moins d'intérêt envers les choses du passé**

n'est peut-être pas sans lien avec les déboires vécus au Québec dans le champ du patrimoine historique et religieux.

Au moyen d'une enquête menée en 2007 et 2008 auprès de 3000 Canadiens, les deux chercheurs ont découvert que les Québécois — surtout francophones — sont les Canadiens qui montrent le moins d'intérêt envers les choses du passé.

«*Les Franco-Québécois sont plus prompts à faire preuve de désintérêt envers le passé qu'ils ne sont allégres à exprimer leur enthousiasme envers l'histoire. Pour le dire crûment, c'est en bonne partie dans l'indifférence des Québécois que se loge la différence québécoise!*», peut-on lire dans *Québécois et Canadiens face au passé — Similitudes et dissemblances*, un article publié en mars dernier dans la *Canadian Historical Review*.

Ici, on visite moins de musées, de sites historiques, et l'on s'intéresse moins aux arbres généalogiques, aux films, aux livres et documents liés à l'histoire, que dans le reste du Canada. Pourquoi?

Selon le sénateur Serge Joyal, fervent défenseur du patrimoine et mordu d'histoire, le rapport ambigu au passé et les ratés vécus en matière de patrimoine découlent de facteurs beaucoup plus profonds que les seuls contextes financier ou politique: «*Au Québec, le passé est assimilé à l'omnipotence de l'Église et tout ce qui est rattaché de près ou de loin à l'Église a des odeurs de répulsion. Ce passé est associé à des souvenirs aliénants et douloureux. Pour plusieurs générations, même le passé familial a été synonyme de privations et de contraintes.*»

Or, juge le sénateur, l'intérêt d'une société à l'égard de son patrimoine se construit souvent en fonction de l'importance accordée à ses propres mythes fondateurs. Si Napoléon conti-

nue d'être cher aux Français et Abraham Lincoln un modèle encore cité par nombre d'Américains, les Champlain et Cartier sont plus associés «*à des noms d'autoroutes, d'hôtels ou de centres commerciaux*» qu'à des héros nationaux, donne-t-il en exemple.

«*Aujourd'hui, parfois, c'est comme si le Québec était né à la Révolution tranquille!*», déplore le collectionneur et fondateur du Musée de Joliette.

«*Plusieurs personnages d'envergure dans notre histoire n'ont jamais atteint le statut de héros national. Or, les valeurs des sociétés sont largement tributaires des mythes qu'elles se créent à travers leur propre histoire. Quand il n'y pas de figures de proue pour incarner une mythologie collective, il n'est pas étonnant que des monuments soient démolis dans l'indifférence générale*», tranche Serge Joyal.

#### Un capitaine dans le bateau

À l'inverse du Québec, la France vit aujourd'hui grassement des mythes qui ont nourri son histoire, que ce soit Louis XVI et Versailles, les châteaux de la Loire ou la Bastille. Marqué par les divisions sur la question nationale, le Québec réunit certes une brochette de grands personnages, mais qui sont aimés par les uns et conspués par les autres. «*Louis XIV demeure une figure forte pour tous les citoyens français, même si tous ne sont pas monarchistes*», pense le sénateur libéral.

Au-delà de la psyché collective, les lois dont se dote l'État ne sont pas garantes de l'importance accordée par une population à son propre patrimoine culturel. «*Il doit y avoir une capitainerie dans le bateau*», estime Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal.

La désaffection d'une partie des Québécois et de plusieurs élus étonne d'autant plus qu'au plan légal, le Québec se situe à l'avant-garde, avec une des rares législations (projet de loi 82) intégrant le patrimoine au développement durable.

Le projet de loi en voie d'adoption est aussi un des seuls à assujettir la notion de patrimoine immatériel à la protection de l'État.

Mais la loi seule ne suffit pas, parfois. «*Intégrer le patrimoine, c'est quelque chose qui demande des*

**«Au Québec, le passé est assimilé à l'omnipotence de l'Église et tout ce qui est rattaché de près ou de loin à l'Église a des odeurs de répulsion», dit le sénateur Serge Joyal, fervent défenseur du patrimoine**

*actions à long terme; or, les ministres changent et le dossier du patrimoine se retrouve souvent en bas de la pile, oublié*», ajoute Dinu Bumbaru.

Pour sa part, le sénateur Joyal est beaucoup plus sévère à l'égard de l'impact réel des outils légaux, même les plus novateurs, en matière de patrimoine. «*La loi peut devenir une sorte de somnifère!*, dit-il d'emblée. *Elle nous laisse croire que l'État va régler le problème, mais ça ne peut pas pallier l'absence d'intérêt.*»

Christina Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'École d'architecture et experte de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine culturel, a parcouru le globe pour étudier des centaines de sites naturels et culturels en danger.



CHRISTIAN TIFFET LE DEVOIR

L'apparente indifférence des divers gouvernements à l'égard du sort de certaines œuvres patrimoniales n'est-elle que l'épiphénomène d'un malaise plus profond qui touche l'ensemble de la société?

À son avis, la spécificité du patrimoine culturel le rend d'autant plus difficile à protéger: «*Il est bien plus facile de rallier les gens autour de la préservation d'un espace vert, qui est quelque chose de très concret et d'universel, qu'autour d'un patrimoine culturel qui est souvent rattaché à un lieu et à certaines valeurs locales.*»

#### L'État comme levier

Si l'on doit jauger l'importance accordée au patrimoine à l'aune des budgets et des gestes posés, l'État québécois aurait de grandes leçons à tirer de ce qui se fait ailleurs sur la planète, même de pays qui ne se distinguent pas particulièrement par leur interventionnisme.

Aux États-Unis, par exemple, le patrimoine est un des éléments intégrés à la politique étrangère. «*Chacune des ambassades dispose d'un fonds pour le patrimoine*», assure Dinu Bumbaru.

En France, le plan de relance déployé par Nicolas Sarkozy pour remettre l'économie sur les rails après la crise de 2008 s'articulait au-

tour de quatre axes majeurs: les travaux d'infrastructures, la sécurité nationale, la recherche et l'enseignement et... le patrimoine.

«*Pour les Français, c'est un moteur de l'économie!*», selon M. Bumbaru. Idem pour l'Allemagne, qui a investi 200 millions d'euros la même année dans les sites protégés de son patrimoine. Au Japon, une loi sur l'aide aux pays étrangers oblige l'État à soutenir la protection culturelle du patrimoine d'autres nations, de sorte que le gouvernement nippon dispose d'une sorte d'ACDI du patrimoine.

En matière de fiscalité, il reste tout un travail à faire pour favoriser et soutenir l'achat de bâtiments patrimoniaux. Dès les années 60, la France s'est dotée de la Loi Malraux permettant aux propriétaires de bâtiments anciens de déduire une grande partie, sinon la totalité des dépenses liées à la restauration des vieilles pierres.

Aux États-Unis, des milliards de dollars sont

injectés dans des mesures fiscales positives offertes aux propriétaires de biens classés. «*Notre fiscalité place plutôt le patrimoine dans la liste des nuisances*», croit Dinu Bumbaru.

Dans ce contexte, les propriétaires sont parfois les premiers à s'inquiéter du classement de leurs biens immobiliers, désormais soumis à de multiples contraintes et à d'onéreuses hausses de taxes. Lui aussi inquiet à l'effet d'avoir à voler au secours d'innombrables propriétaires, l'État trie sur le volet les immeubles à classer.

En Allemagne, par contre, le patrimoine est perçu comme un moteur de l'économie puisqu'un million de lieux et de bâtiments figurent au registre national. Jusqu'à 8 ou 10 % du patrimoine bâti et des espaces naturels possède un statut particulier en Grande-Bretagne. «*Ici, même la Basilique Notre-Dame n'est pas classée. Il y a tout de même un minimum à faire*», affirme le directeur des politiques à Héritage Montréal.

#### Des pistes de réflexion

Pour Christina Cameron et Dinu Bumbaru, l'approche légaliste actuelle, qui délègue au seul ministre le pouvoir de classer ou non un bâtiment, a peut-être atteint ses limites.

«*Le classement dépend d'un geste ministériel. Or la science infuse, les élus ne l'ont pas toujours, croit M. Bumbaru. Il est temps de séparer la science de l'État et de constituer un registre national élaboré par des experts. Bien sûr, l'État décidera ensuite des fonds à investir, car c'est à lui que revient de décider comment dépenser l'argent des contribuables.*»

Christina Cameron juge aussi que la judiciarisation extrême des processus de protection a produit des effets pervers. «*Des murs se sont créés entre les défenseurs du patrimoine et les développeurs, pense-t-elle. Les conflits aboutissent devant les instances administratives. Je crois que cette approche a failli. Il est peut-être temps de viser une approche de médiation, une participation plus communautaire au développement des territoires.*»